

Date de dépôt : 12 octobre 2011

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de M. Olivier Sauty : Transferts, transports et convois des détenus. Pourquoi déléguer les tâches à des privés, plutôt que d'engager davantage d'agents au DCS ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 23 septembre 2011, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Depuis le mois d'août 2011, le DSPE autorise une société privée, Sécuritas, à exécuter les tâches habituellement dévolues au DCS, (détachement, convoyage, surveillance). Il s'agit principalement du transport des prisonniers du Palais de justice en prison, du transfert des détenus d'un établissement carcéral à l'autre, des déplacements pour rendez-vous médicaux et des rotations de garde sur place aux HUG.

Depuis le 1^{er} septembre, dix-huit nouveaux agents ont été engagés par le DCS pour renforcer les effectifs.

Ma question est la suivante :

Pourquoi déléguer les tâches à des privés, plutôt que d'engager davantage d'agents au DCS ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

L'entrée en vigueur du nouveau code de procédure pénale de même que le déplacement provisoire à l'annexe de Champ-Dollon des violons du Palais de Justice le temps des travaux, notamment, génèrent des besoins supplémentaires. Il est toutefois indispensable de disposer d'une période d'observation afin de définir les effectifs réellement nécessaires. Il s'agit donc de ne pas précipiter des engagements de personnel fixe au sein du DCS. Cette situation, expliquée à la commission des finances du 9 février 2011 et du 13 avril 2011, a abouti à l'adoption d'un dépassement de crédit de 3 147 549 F pour financer un dispositif provisoire via une société de service privée. Ce dispositif permettra de définir après une période d'observation fixée à 24 mois les effectifs nécessaires. Il s'agira donc d'évaluer d'ici à 2013 le nombre idéal de DCS pour mener à bien les missions de convoyage et de surveillance.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Mark MULLER